



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 7 décembre 2011 (19.01)
(OR. en)**

18340/11

PUBLIC 113

NOTE

Objet: RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL - OCTOBRE 2011

Le présent document comprend:

- à l'ANNEXE I, un relevé des actes adoptés par le Conseil en octobre 2011^{1 2}.
- à l'ANNEXE II, des informations supplémentaires sur l'adoption de ces actes. La PARTIE I contient des informations sur l'adoption des actes législatifs, notamment la date d'adoption, la session pertinente du Conseil, la cote du document adopté et, le cas échéant, les règles de vote applicables, les résultats du vote, les explications de vote ainsi que les déclarations inscrites au procès-verbal du Conseil. La PARTIE II contient des informations relatives à l'adoption d'autres actes, que le Conseil a décidé de rendre publiques.

¹ À l'exception de certains actes de portée limitée tels que les décisions de procédure, les nominations, les décisions d'organes établis par des accords internationaux, les décisions budgétaires ponctuelles, etc.

² En ce qui concerne les actes législatifs adoptés dans le cadre de la procédure législative ordinaire, il est possible que la date de la session du Conseil au cours de laquelle l'acte a été adopté diffère de la date effective de l'acte en question, étant donné que les actes législatifs relevant de la procédure législative ordinaire ne sont considérés comme adoptés qu'après leur signature par le président du Conseil et le président du Parlement européen ainsi que par les secrétaires généraux respectifs des deux institutions.

Le présent document est également disponible sur Internet (<http://consilium.europa.eu>), à la rubrique "Documents", "Transparence législative", "Relevé mensuel des actes du Conseil". Les documents mentionnés dans le relevé figurent dans le registre public des documents du Conseil (Accès aux documents du Conseil: [Registre public](#)).

Il est à noter que seuls les procès-verbaux relatifs à l'adoption définitive des actes législatifs font foi (accessibles via Internet: <http://consilium.europa.eu/>, à la rubrique "Documents", puis "Transparence législative", "[Procès-verbaux du Conseil](#)").

**LISTE DES ACTES ADOPTÉS PAR LE CONSEIL
EN OCTOBRE 2011**

**3114^e session du Conseil de l'Union européenne (EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ
et CONSOMMATEURS), tenue à Luxembourg le 3 octobre 2011**

Décision du Conseil établissant la position de l'Union européenne au sein du conseil ministériel de
la Communauté de l'énergie
14113/11

Décision du Conseil relative à l'approbation, au nom de l'Union européenne, de la Convention sur la
conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le Pacifique Sud
8135/11 + REV 1 (lv)

Décision du Conseil relative à la conclusion du protocole étendant aux mesures douanières de
sécurité l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté économique européenne et la
Principauté d'Andorre
17403/10 + COR 1 + COR 2 (it)

Définition de la position que l'Union européenne adoptera au cours de la cinquième session du
Conseil d'association UE-Chili
14566/11 + COR 1

Règlement d'exécution (UE) n° 990/2011 du Conseil du 3 octobre 2011 instituant un droit
antidumping définitif sur les importations de bicyclettes originaires de la République populaire de
Chine à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué en vertu de l'article 11,
paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1225/2009
JO L 261 du 6.10.2011, p. 2

Conclusions du Conseil intitulées "Le rôle des activités de volontariat dans la politique sociale"
14061/1/11 REV 1 + COR 1 + REV 2 (lv) + REV 3 (sl)

Conclusions du Conseil intitulées: "Gérer les défis démographiques: Coopération institutionnelle
entre États membres sur les questions démographiques et la conciliation de la vie familiale et de la
vie professionnelle - Vers la compatibilité entre carrière et famille"
14064/11 + COR 1 (cz) + COR 2 (de) + REV 1(it)

**2115^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉCONOMIQUES et
FINANCIÈRES), tenue à Luxembourg le 4 octobre 2011**

Conclusions du Conseil sur la stratégie de sortie dans le domaine budgétaire
14849/11

Conclusions du Conseil sur le financement de la lutte contre le changement climatique
14536/11

3116^e session du Conseil de l'Union européenne (TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS et ÉNERGIE), tenue à Luxembourg le 6 octobre 2011

Position de l'Union européenne en vue de la quinzième réunion du Conseil permanent de partenariat UE-Russie (Justice et affaires intérieures), Varsovie, les 10 et 11 octobre 2011 et mesures communes en vue d'un régime d'exemption de visas pour les séjours de courte durée en faveur des citoyens de la Fédération de Russie et de l'UE
15057/11

Conclusions du Conseil sur la Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur le thème : "L'UE et ses régions voisines: une approche renouvelée en matière de coopération dans le domaine des transports"
14712/11

3117^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉTRANGÈRES), tenue à Luxembourg le 10 octobre 2011

Conclusions du Conseil concernant les principaux objectifs et priorités de l'Union européenne pour la 13^e session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIII, Doha, Qatar, 21 - 26 avril 2012)
15326/11

Position de l'Union européenne en vue de la douzième session du comité de coopération UE-Moldavie (Chisinau, 18 octobre 2011)
15010/11

Conclusions du Conseil sur la Bosnie-Herzégovine:
15294/11

Conclusions du Conseil sur la Syrie
doc. 14991/1/11 REV 1

Conclusions du Conseil sur la Libye
14994/11

Conclusions du Conseil sur le Yémen
14989/11

Conclusions du Conseil sur le processus de paix au Proche-Orient
15016/11

Conclusions du Conseil sur l'Iran
14995/11

3118^e session du Conseil de l'Union européenne (ENVIRONNEMENT), tenue à Luxembourg le 10 octobre 2011

Règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'énergie (Texte présentant un intérêt pour l'EEE) (Première lecture)
PE-CONS 34/11 + REV (sk)

Décision n° 1104/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 relative aux modalités d'accès au service public réglementé offert par le système mondial de radionavigation par satellite issu du programme Galileo
JO L 287 du 4.11.2011, p. 1

Directive 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 relative aux droits des consommateurs, modifiant la directive 93/13/CEE du Conseil et la directive 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 85/577/CEE du Conseil et la directive 97/7/CE du Parlement européen et du Conseil Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE
JO L 304 du 22.11.2011, p. 64

Règlement (UE) n° 1168/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 modifiant le règlement (CE) n° 2007/2004 du Conseil portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne
JO L 304 du 22.11.2011, p. 1

2011/679/: Décision du Conseil du 10 octobre 2011 relative à la conclusion du protocole agréé entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat de pêche en vigueur entre les deux parties
JO L 269 du 14.10.2011, p. 17

Règlement d'exécution (UE) n° 1008/2011 du Conseil du 10 octobre 2011 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de transpalettes à main et de leurs parties essentielles originaires de la République populaire de Chine, tel qu'étendu aux importations de transpalettes à main et de leurs parties essentielles expédiés de Thaïlande, déclarés ou non originaires de Thaïlande, à la suite d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures, conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1225/2009
JO L 268 du 13.10.2011, p. 1

Préparation de la 17^e session de la Conférence des parties (COP 17) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la 7^e session de la réunion des parties (CMP 7) au Protocole de Kyoto (Durban, Afrique du Sud, du 28 novembre au 9 décembre 2011) - Conclusions du Conseil
15353/11

Évaluation du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement et perspectives:
Vers un septième programme d'action de l'UE pour l'environnement - Conclusions du Conseil
15384/11

Conclusions du Conseil intitulées "Rio+20: vers un développement durable grâce à une économie verte et une meilleure gouvernance"
15388/11

Décision du Conseil définissant la position à adopter par l'Union européenne en ce qui concerne l'interprétation de l'article 17, paragraphe 5, de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination lors de la 10^e conférence des parties à la Convention de Bâle (CdP10)
14223/1/11 REV 1

Conclusion du Conseil concernant les travaux préparatoires à la dixième conférence des parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Carthagène des Indes (Colombie), 17 - 21 octobre 2011)
15393/11

3119^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES), tenue à Luxembourg, le 11 octobre 2011

Décision d'exécution du Conseil du 11 octobre 2011 modifiant la décision d'exécution 2011/344/UE sur l'octroi d'une assistance financière de l'Union au Portugal
JO L 269 du 14.10.2011, p. 32

Décision d'exécution du Conseil du 11 octobre 2011 modifiant la décision d'exécution 2011/77/UE sur l'octroi d'une assistance financière de l'Union à l'Irlande
JO L 269 du 14.10.2011, p. 31

2011/714/: Décision du Conseil du 11 octobre 2011 modifiant la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales en ce qui concerne le commissaire aux comptes extérieur du Banco de Portugal
JO L 285 du 1.11.2011, p. 23

Décision du Conseil portant adoption des dispositions générales d'exécution relatives aux articles 11 et 12 de l'annexe VIII du statut relatifs au transfert de droits à pension
12856/1/11 + REV 2 (mt)

Procédure écrite achevée le 11 octobre 2011

Décision du Conseil autorisant l'ouverture des négociations avec le Sultanat d'Oman relatives à un accord entre l'Union européenne et le Sultanat d'Oman concernant le transit et le stationnement des avions de reconnaissance et de patrouille maritime de l'EUNAVFOR
15064/1/11 REV 1

Procédure écrite achevée le 13 octobre 2011

2011/735/CFSP: Décision 2011/735/PESC du Conseil du 14 novembre 2011 modifiant la décision 2011/273/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie
JO L 296 du 15.11.2011, p. 53

Règlement (UE) n° 1011/2011 du Conseil du 13 octobre 2011 modifiant le règlement (UE) n° 442/2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie
JO L 269 du 14.10.2011, p. 18

Procédure écrite achevée le 14 octobre 2011

Décision 2011/752/PESC du Conseil du 24 novembre 2011 modifiant l'action commune 2008/124/PESC relative à la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO
JO L 310 du 25.11.2011, p. 10

Procédure écrite achevée le 17 octobre 2011

2011/691/PESC: Décision 2011/691/PESC du Conseil du 17 octobre 2011 prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo
JO L 271 du 18.10.2011, p. 48

3120^e session du Conseil de l'Union européenne (AGRICULTURE et PÊCHE), tenue à Luxembourg les 20 et 21 octobre 2011

Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 378/2007 du Conseil en ce qui concerne les modalités d'application de la modulation facultative des paiements directs dans le cadre de la politique agricole commune
PE-CONS 36/11

Règlement du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CEE) n° 429/73 du Conseil fixant les dispositions particulières applicables lors de l'importation dans la Communauté de certaines marchandises relevant du règlement (CEE) n° 1059/69 et originaires de Turquie
PE-CONS 32/11

Règlement du Parlement européen et du Conseil abrogeant certains actes obsolètes du Conseil dans le domaine de la politique agricole commune
PE-CONS 33/11

Règlement du Parlement européen et du Conseil abrogeant certains actes obsolètes du Conseil dans le domaine de la politique agricole commune
PE-CONS 35/11

Position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil concernant certaines dispositions relatives à la pêche dans la zone couverte par l'accord de la CGPM (Commission générale des pêches pour la Méditerranée) et modifiant le règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée Adoptée par le Conseil le 20 octobre 2011
JO C 166 du 25.11.2011, p. 1

Règlement (UE) n° 1071/2011 du Conseil du 20 octobre 2011 abrogeant le règlement (CEE) n° 3448/80 relatif à la mise en œuvre de l'article 43 de l'acte d'adhésion de 1979 en ce qui concerne le régime des échanges applicable aux marchandises couvertes par les règlements (CEE) n° 3033/80 et (CEE) n° 3035/80
JO L 284 du 31.10.2011, p. 1

2011/710/: Décision du Conseil du 20 octobre 2011 relative à la conclusion du protocole de coopération NAT-I-9406 entre les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne
JO L 283 du 29.10.2011, p. 26

2011/709/: Décision du Conseil du 20 octobre 2011 relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis mexicains sur certains aspects des services aériens
JO L 283 du 29.10.2011, p. 25

Décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir des négociations au nom de l'Union européenne en vue du renouvellement du protocole à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche avec la Guinée-Bissau
14211/1/11 REV 1

Règlement (UE) n° 1106/2011 du Conseil du 20 octobre 2011 modifiant les règlements (UE) n° 57/2011 et (CE) n° 754/2009 en ce qui concerne la protection de l'espèce lamie , certains TAC et certaines limites de l'effort de pêche établis pour l'Allemagne et l'Irlande
JO L 287 du 4.11.2011, p. 13

Décision du Conseil autorisant la Commission à négocier un accord avec la République française, au nom de son territoire de Saint-Barthélemy, prévoyant l'application, en ce qui concerne ledit territoire, de la législation de l'Union relative à la fiscalité de l'épargne et à la coopération administrative dans le domaine fiscal
14971/11

2011/738/: Décision du Conseil du 20 octobre 2011 concernant la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse relatif à la protection des appellations d'origine et des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires, modifiant l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse relatif aux échanges de produits agricoles
JO L 297 du 16.11.2011, p. 1

2011/739/: Décision du Conseil du 20 octobre 2011 relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne, la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein modifiant l'accord additionnel conclu entre la Communauté européenne, la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein en vue d'étendre à la Principauté de Liechtenstein l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse relatif aux échanges de produits agricoles
JO L 297 du 16.11.2011, p. 48

Règlement (UE) n° 1048/2011 du Conseil du 20 octobre 2011 modifiant le règlement (CE) n° 1763/2004 instituant certaines mesures restrictives à l'appui d'une mise en œuvre effective du mandat du Tribunal pénal international de l'ex-Yougoslavie (TPIY)
JO L 276 du 21.10.2011, p. 1

Décision d'exécution 2011/698/PESC du Conseil du 20 octobre 2011 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan
JO L 276 du 21.10.2011, p. 47

Règlement d'exécution (UE) n° 1049/2011 du Conseil du 20 octobre 2011 mettant en œuvre l'article 11, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 753/2011 du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains groupes et de certaines personnes, entreprises ou entités au regard de la situation en Afghanistan
JO L 276 du 21.10.2011, p. 2

Décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne, d'une part, et l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part, prévoyant la poursuite de la libéralisation des échanges de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche, et modifiant l'accord d'association euro-méditerranéen intérimaire relatif aux échanges et à la coopération entre la Communauté européenne, d'une part, et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part
7770/11 + COR 1 (sv) + REV 1 (sl)

Procédure écrite achevée le 21 octobre 2011

Décision du Conseil portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme
15658/11

3121^e session du Conseil de l'Union européenne (JUSTICE et AFFAIRES INTÉRIEURES), tenue à Luxembourg les 27 et 28 octobre 2011

Règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 428/2009 du Conseil instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage
PE-CONS 38/1/11 REV 1

Règlement (UE) n° 1214/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur le transport transfrontalier professionnel d'euros en espèces par la route entre États membres dans la zone euro

JO L 316 du 29.11.2011, p. 1

Projet amendé de budget de l'Union européenne pour 2012

15376/11

Projet amendé de budget rectificatif n° 5 au budget général pour 2011

15374/11

Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de la décision-cadre 2006/960/JAI du Conseil ("décision suédoise")

15277/11

2011/715/: Décision du Conseil du 27 octobre 2011 concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives aux données ADN en Lettonie

JO L 285 du 1.11.2011, p. 24

Conclusions du Conseil concernant la formation judiciaire européenne

15690/11

Déclaration commune sur un partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et l'Arménie

14963/1/11 REV 1 + ADD 1

Déclaration de l'Union européenne à l'occasion du 60^e anniversaire de la convention de 1951 concernant le statut des réfugiés

15358/11

Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 2/2011: "suivi du rapport spécial n° 1/2005 relatif à la gestion de l'Office européen de lutte antifraude"

15274/11

Règlement (UE) n° 1083/2011 du Conseil du 27 octobre 2011 modifiant le règlement (CE) n° 194/2008 renouvelant et renforçant les mesures restrictives instituées à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar

JO L 281 du 28.10.2011, p. 1

2011/706/PESC: Décision 2011/706/PESC du Conseil du 27 octobre 2011 modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée

JO L 281 du 28.10.2011, p. 28

2011/705/PESC: Décision 2011/705/PESC du Conseil du 27 octobre 2011 abrogeant la décision 2010/145/PESC concernant le renouvellement des mesures définies à l'appui d'une mise en œuvre effective du mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

JO L 281 du 28.10.2011, p. 27

Définition de la position de l'Union européenne en vue de la dixième session du Conseil de coopération UE-Ouzbékistan (Bruxelles, 14 novembre 2011)

15835/11

2011/768/UE: Décision du Conseil du 27 octobre 2011 relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et l'Australie au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification de concessions dans les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne
JO L 317 du 30.11.2011, p. 6

2011/767/UE: Décision du Conseil du 27 octobre 2011 relative à la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification de concessions sur les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne
JO L 317 du 30.11.2011, p. 2

2011/769/UE: Décision du Conseil du 27 octobre 2011 relative à la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République argentine au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification de concessions dans les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne
JO L 317 du 30.11.2011, p. 10

2011/722/: Décision du Conseil du 27 octobre 2011 relative à la position à prendre par l'Union européenne au sein du comité Commerce institué par l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption du règlement intérieur du comité Commerce et l'établissement d'une liste de quinze arbitres
JO L 288 du 5.11.2011, p. 16

Projet de pacte européen pour la lutte contre les drogues de synthèse
15544/11

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS OCTOBRE 2011			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
3118^e session du Conseil de l'Union européenne (ENVIRONNEMENT), tenue à Luxembourg le 10 octobre 2011 Règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'énergie (Texte présentant un intérêt pour l'EEE) (Première lecture)	PE-CONS 34/11 + REV (sk)	majorité qualifiée.	Tous les Etats membres en faveur
Déclaration de la Commission La Commission estime que les seuils de déclaration des transactions au sens de l'article 8, paragraphe 2, point a), et d'information au sens de l'article 8, paragraphe 6, point a), ne peuvent être fixés par des actes d'exécution. Le cas échéant, la Commission déposera une proposition législative fixant ces seuils.			
Déclaration du Conseil Le législateur de l'UE a conféré des compétences d'exécution à la Commission conformément à l'article 291 TFUE en ce qui concerne les mesures prévues à l'article 8, ce qui est juridiquement contraignant pour la Commission en dépit de la déclaration qu'elle a faite concernant l'article 8, paragraphe 2, point a), et l'article 8, paragraphe 6, point a).			
Parlement européen/Conseil/Commission - Déclaration conjointe sur les sanctions La Commission poursuivra ses travaux sur le renforcement des régimes de sanctions dans le secteur financier et entend avancer des propositions sur la façon de renforcer les régimes nationaux de sanctions d'une manière cohérente dans le cadre des prochaines initiatives législatives dans le secteur des services financiers. Les sanctions qui seront adoptées en vertu du présent règlement traduiront les décisions finales adoptées par le législateur sur les propositions de la Commission susmentionnées.			
Déclaration de l'Irlande sur l'article 18 (Sanctions) L'article 18 du règlement concernant l'intégrité et la transparence du marché de l'énergie prévoit, pour l'application de sanctions, un régime plus strict que les critères admis, selon lesquels les sanctions doivent être "effectives, proportionnées et dissuasives". Pour cette raison, l'Irlande s'inquiète de ce que les dispositions de l'article 18 puissent porter atteinte au pouvoir d'appréciation du juge national. L'Irlande insiste particulièrement sur le considérant 31 du règlement, qui prévoit que les sanctions pour non-respect du règlement devraient être appliquées en conformité avec la législation nationale.			

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS OCTOBRE 2011			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Décision n° 1104/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 relative aux modalités d'accès au service public réglementé offert par le système mondial de radionavigation par satellite issu du programme Galileo	PE-CONS 40/11 + REV 1 (hu)	majorité qualifiée.	Tous les États membres en faveur
Déclaration du Conseil concernant la participation des experts en sécurité des États membres Étant donné les implications de l'accès au PRS en termes de sécurité, le Conseil fait observer qu'il est essentiel que la Commission consulte les experts en sécurité compétents des États membres et tienne pleinement compte de leur avis pour préparer, élaborer et modifier les normes minimales communes relatives au PRS dans le cadre de la mise à jour de l'annexe de la décision sur le PRS au moyen d'actes délégués. Le Conseil souligne que les États membres ont l'intention de désigner comme experts dans ce processus les représentants de leurs autorités nationales respectives au conseil pour la sécurité des systèmes GNSS européens créé par la décision 2009/334/CE de la Commission. Il attire en outre l'attention sur la position des États membres selon laquelle ces experts devraient, dans la mesure du possible, conseiller la Commission sur la base d'un consensus. Le Conseil se félicite de l'intention de la Commission de coopérer avec ces experts à cette fin. Le Conseil insiste sur l'importance des consultations évoquées ci-dessus et sur la nécessité pour la Commission de tenir pleinement compte de l'avis des experts des États membres. Le Conseil se réserve le droit d'examiner les options proposées dans cette décision relative au PRS, et notamment la possibilité d'opposer une objection aux actes délégués concernés.			
Directive 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 relative aux droits des consommateurs, modifiant la directive 93/13/CEE du Conseil et la directive 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 85/577/CEE du Conseil et la directive 97/7/CE du Parlement européen et du Conseil Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE	PE-CONS 26/11	majorité qualifiée.	Tous les États membres en faveur

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS

OCTOBRE 2011

TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Déclaration de la Commission sur les tableaux de correspondance La Commission rappelle qu'elle est résolue à veiller à ce que les États membres établissent des tableaux de correspondance traçant le lien entre les mesures de transposition qu'ils adoptent et la directive de l'UE et qu'ils les communiquent à la Commission dans le cadre de la transposition de la législation de l'UE, afin de servir les intérêts des citoyens, d'améliorer le processus législatif et d'accroître la transparence juridique, ainsi que pour faciliter l'examen de l'alignement des réglementations nationales sur les dispositions arrêtées au niveau de l'UE. La Commission regrette le manque de soutien envers la disposition incluse dans la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux droits des consommateurs, modifiant la directive 93/13/CEE du Conseil et la directive 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 85/577/CEE du Conseil et la directive 97/7/CE du Parlement européen et du Conseil, qui avait pour but de rendre obligatoire l'établissement des tableaux de correspondance. Dans un esprit de compromis et afin de permettre l'adoption sans délai de cette proposition, la Commission est disposée à accepter de remplacer la disposition qui figure dans le dispositif sur le caractère obligatoire de l'établissement des tableaux de correspondance par un considérant ad hoc encourageant les États membres à adopter cette pratique. Cependant, la position adoptée par la Commission dans ce dossier ne saurait être considérée comme un précédent. La Commission poursuivra ses efforts en vue de dégager, avec le Parlement européen et le Conseil, une solution satisfaisante à cette question institutionnelle horizontale. Déclaration de Malte Malte reconnaît la valeur ajoutée du texte de compromis de la directive relative aux droits des consommateurs présenté pour adoption. Nous estimons que, de manière générale, des avantages en découleront tant pour les consommateurs que pour les acteurs commerciaux, étant donné que leur accès aux marchés transfrontaliers sera facilité; par conséquent, Malte vote en faveur de ce texte. Toutefois, Malte regrette que cette directive ne s'applique pas dans tous les secteurs, en particulier que le secteur des jeux ait été exclu du champ d'application du projet de texte actuellement présenté pour adoption. Cette approche et l'abrogation de la directive 97/7/CE en matière de contrats à distance vont aboutir à une déréglementation du secteur des jeux en ligne en ce qui concerne la protection des consommateurs en matière de contrats à distance. La révocation des règles harmonisées existant dans ce secteur, ou leur absence, ne sont dans l'intérêt ni des consommateurs, ni du marché intérieur. Malte estime par conséquent que, dès lors que les États membres ne saisissent pas cette occasion d'établir des modalités de protection des consommateurs dans le secteur des jeux, il convient de rechercher à cet égard des solutions dans le prolongement du Livre vert de la Commission sur les jeux d'argent et de hasard en ligne dans le marché intérieur.			

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS

OCTOBRE 2011

TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Déclaration de l'Espagne La position de l'Espagne ne lui permet pas d'approuver le texte consolidé de la proposition de directive, dans la mesure où celui-ci aurait pour conséquence que les consommateurs espagnols soient privés, en raison du principe d'harmonisation maximale qui régit nombre des dispositions de la proposition de directive, de certains des droits dont ils jouissent déjà dans le cadre de la législation de leur pays. Le principe d'harmonisation maximale prive en outre les États membres de marge de manœuvre alors même qu'ils doivent relever de nouveaux défis découlant de la présence sur le marché de nouvelles formes de commerce et, partant, de contrats qui s'accompagneraient par exemple d'exigences d'information précontractuelle distinctes ou plus contraignantes que celles prévues par la proposition de directive en ce qui concerne les contrats à distance ou conclus "hors établissement". Dans le cas de ces derniers, la directive prévoit désormais deux régimes distincts en matière d'information précontractuelle, à savoir l'harmonisation maximale dans le cas des commerçants qui fournissent des services mais ne sont pas résidents sur le territoire espagnol, et un autre régime qui peut être différent et plus exigeant pour les commerçants établis en Espagne. Or nous considérons que cette distinction pose des problèmes sur le plan de la concurrence commerciale et peut être source de confusion chez les consommateurs. La question se complique encore du fait que, dans certains cas, la proposition de directive n'est pas compatible avec le droit civil espagnol. Ainsi, lorsque le commerçant ne respecte pas le délai de livraison du bien prévu dans le contrat, la législation espagnole ne prévoit pas que le consommateur soit tenu de prendre contact avec le commerçant pour lui accorder un délai supplémentaire. L'Espagne est en outre particulièrement préoccupée par d'autres points pour lesquels le texte de la présidence ne propose pas de solution satisfaisante. Ainsi, le consommateur peut se voir facturer l'usage normal du bien durant le délai de rétractation; cette approche suppose un affaiblissement du niveau de protection des consommateurs, non seulement par rapport au droit espagnol, mais aussi au regard de la directive en vigueur, selon ce qui ressort de la jurisprudence de la Cour de justice; elle est donc inacceptable. C'est pourquoi l'Espagne a souligné tout au long de la négociation qu'il est indispensable de rechercher une solution équilibrée, de sorte que le consommateur ne se voie facturer l'utilisation du bien qu'en cas de dommage apparent ou d'usure visible dont il serait responsable. Enfin, un doute important découle du nouveau texte consolidé quant à la faculté laissée aux États membres de prévoir, dans leur législation nationale, l'obligation pour les commerçants de disposer à l'intention de leur clientèle d'un service téléphonique et d'un téléphone, l'un et l'autre gratuits, comme l'exige un projet de loi qui est aujourd'hui en cours d'examen au Parlement espagnol; en effet, la directive, dans ce cas, garantit uniquement, en vertu du principe d'harmonisation maximale, que le consommateur ne soit pas tenu de payer plus que le tarif de base.			

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS OCTOBRE 2011			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Règlement (UE) n° 1168/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 modifiant le règlement (CE) n° 2007/2004 du Conseil portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne	PE-CONS 37/11	majorité qualifiée.	Tous les États membres en faveur
Déclaration du Conseil Le Conseil se félicite que le Royaume-Uni soutienne sans réserve le développement de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) et qu'il souhaite participer aux activités opérationnelles de l'agence Frontex conformément au règlement (CE) n° 2007/2004.. Le Conseil invite les États membres à conclure avec le Royaume-Uni des accords bilatéraux qui offrent aux gardes-frontières britanniques exerçant des fonctions de conseillers spéciaux pour des opérations conjointes et d'autres activités opérationnelles de l'agence des protections équivalentes à celles dont les agents invités des États membres bénéficient en matière de responsabilité civile et pénale. Déclaration de la Commission concernant le contrôle des opérations de retour La Commission s'engage à faire rapport annuellement au Parlement européen et au Conseil sur la mise en œuvre du contrôle des opérations de retour dont il est question à l'article 9, paragraphe 3. Le rapport sera fondé sur l'ensemble des informations pertinentes communiquées par l'Agence, par son conseil d'administration et par le forum consultatif institué par le projet de règlement. Il y a lieu de noter dans ce contexte que le forum consultatif jouit, conformément à l'article 26 bis, d'un accès intégral à l'ensemble des informations concernant le respect des droits fondamentaux. Le rapport mettra particulièrement l'accent sur l'application des "critères objectifs et transparents" à respecter lors des opérations de retour menées par l'agence Frontex. Le premier rapport annuel devrait être présenté pour la fin de 2012.			

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS OCTOBRE 2011			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Déclaration de la Commission concernant la création d'un système européen de gardes-frontières La Commission s'engage à réaliser une étude de faisabilité concernant la création d'un système européen de gardes-frontières, comme prévu par le programme de Stockholm, dans l'année suivant l'adoption du présent règlement. Les résultats de cette étude alimenteront l'évaluation visée à l'article 33, paragraphe 2 bis, du présent règlement. La Commission s'engage également à analyser l'éventuelle nécessité d'apporter une modification technique au règlement (CE) n° 863/2007 – instituant un mécanisme de création d'équipes d'intervention rapide aux frontières – en ce qui concerne l'emploi de l'appellation "équipes européennes de gardes-frontières".			
3120^e session du Conseil de l'Union européenne (AGRICULTURE et PÊCHE), tenue à Luxembourg, les 20 et 21 octobre 2011			
Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 378/2007 du Conseil en ce qui concerne les modalités d'application de la modulation facultative des paiements directs dans le cadre de la politique agricole commune	PE-CONS 36/11	majorité qualifiée.	Tous les États membres en faveur
Règlement du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CEE) n° 429/73 du Conseil fixant les dispositions particulières applicables lors de l'importation dans la Communauté de certaines marchandises relevant du règlement (CEE) n° 1059/69 et originaires de Turquie	PE-CONS 32/11	majorité qualifiée.	Tous les États membres en faveur
Règlement du Parlement européen et du Conseil abrogeant certains actes obsolètes du Conseil dans le domaine de la politique agricole commune	PE-CONS 33/11	majorité qualifiée.	Tous les États membres en faveur

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS OCTOBRE 2011			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Règlement du Parlement européen et du Conseil abrogeant certains actes obsolètes du Conseil dans le domaine de la politique agricole commune	PE-CONS 35/11	majorité qualifiée.	Tous les États membres en faveur
Position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil concernant certaines dispositions relatives à la pêche dans la zone couverte par l'accord de la CGPM (Commission générale des pêches pour la Méditerranée) et modifiant le règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée Adoptée par le Conseil le 20 octobre 2011	12607/11	majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur
Déclaration du Conseil Le Conseil se félicite des perspectives d'une adoption rapide du règlement du Parlement européen et du Conseil concernant certaines dispositions relatives à la pêche dans la zone couverte par l'accord de la CGPM (Commission générale des pêches pour la Méditerranée). Le Conseil tient toutefois à souligner que le libellé finalement retenu pour l'article 26 ne préjuge pas de la position qu'il adoptera à l'avenir concernant les actes délégués. Déclaration de la Commission La Commission se déclare préoccupée du fait que les pouvoirs limités qui lui ont été délégués par les colégislateurs sont susceptibles de compromettre la capacité de l'Union européenne de transposer en temps utile dans le droit de l'UE les mesures futures établies par la CGPM, lesquelles modifient ou actualisent les mesures internationales de conservation et de gestion de ladite organisation. Par conséquent, la Commission pourrait proposer de modifier le règlement pour accroître le nombre de mesures devant être adoptées au moyen d'actes délégués au cas où la transposition par la voie de la procédure législative ordinaire entraînerait des retards susceptibles de compromettre la faculté de l'UE de se conformer à ses obligations internationales.			

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS OCTOBRE 2011			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
3121^e session du Conseil de l'Union européenne (JUSTICE et AFFAIRES INTÉRIEURES), tenue à Luxembourg les 27 et 28 octobre 2011 Règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 428/2009 du Conseil instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage Déclaration de la Commission La Commission entend réviser le présent règlement d'ici au 31 décembre 2013, notamment les conditions d'évaluation de la mise en place éventuelle d'une autorisation générale d'exportation pour les envois de faible valeur. Déclaration du Parlement européen, du Conseil et de la Commission sur les envois de faible valeur Le présent règlement n'affecte pas les autorisations nationales générales d'exportation pour les envois de faible valeur, délivrées par les États membres sur la base de l'article 9, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 428/2009.	PE-CONS 38/1/11 REV 1	majorité qualifiée.	Tous les États membres en faveur
Règlement (UE) n° 1214/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur le transport transfrontalier professionnel d'euros en espèces par la route entre États membres dans la zone euro	PE-CONS 18/2/11 REV 2	majorité qualifiée.	Tous les États membres en faveur
Déclaration du Conseil et de la Commission Le Conseil et la Commission déclarent que les dispositions spécifiques se rapportant à la directive 96/71/CE s'entendent sans préjudice de la recevabilité de futures dispositions comparables de droit du travail dans d'autres contextes.			

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS

OCTOBRE 2011

TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Déclaration de l'Allemagne L'Allemagne demande que, dans le cadre de l'évaluation du règlement prévue à l'article 26 du projet de règlement et devant intervenir au plus tard quatre ans après sa prise d'effet, il soit envisagé en particulier de prévoir deux options au minimum pour les modes de transport que les États membres sont tenus d'autoriser en application de l'article 13. Le règlement vise à faciliter le transport transfrontalier d'euros en espèces entre États membres de la zone euro. Il est par conséquent souhaitable que les États membres autorisent plus d'un mode de transport aux fins du transport transfrontalier d'euros en espèces. En effet, l'Allemagne est d'avis que, si les États membres n'autorisaient qu'un seul mode de transport correspondant à leurs règles nationales respectives, l'objectif consistant à faciliter ce type de transport serait difficile à atteindre. Déclaration des Pays-Bas Les Pays-Bas appuient cette proposition, mais nous aimerions également formuler le vœu que, à l'avenir, le champ d'application du règlement s'étende à l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Déclaration de la Commission La Commission demeure résolue à recourir à toute expertise utile, y compris, le cas échéant, celle des partenaires sociaux. La Commission regrette que le libellé du considérant 20 relatif aux consultations ne reflète pas pleinement la convention d'entente concernant les délégations de pouvoir législatif en vertu de l'article 290 du TFUE.			
Non-approbation du projet amendé de budget de l'Union européenne pour 2012	15376/11	majorité qualifiée.	Tous les États membres en faveur
Projet amendé de budget rectificatif n° 5 au budget général pour 2011	15374/11	majorité qualifiée.	Tous les États membres en faveur, excepté contre: UK

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES OCTOBRE 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
3114^e session du Conseil de l'Union européenne (EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ et CONSOMMATEURS), tenue à Luxembourg le 3 octobre 2011 Décision du Conseil établissant la position de l'Union européenne au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie 14113/11 Décision du Conseil relative à l'approbation, au nom de l'Union européenne, de la Convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le Pacifique Sud 8135/11 + REV 1 (lv) Décision du Conseil relative à la conclusion du protocole étendant aux mesures douanières de sécurité l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté économique européenne et la Principauté d'Andorre 17403/10 + COR 1 + COR 2 (it) Définition de la position que l'Union européenne adoptera au cours de la cinquième session du Conseil d'association UE-Chili 14566/11 + COR 1 Règlement d'exécution (UE) n° 990/2011 du Conseil du 3 octobre 2011 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de bicyclettes originaires de la République populaire de Chine à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué en vertu de l'article 11, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1225/2009 13949/11	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES OCTOBRE 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Conclusions du Conseil concernant le rôle des activités de volontariat dans la politique sociale 14061/1/11 REV 1 + COR 1 + REV 2 (lv) + REV 3 (sl) Conclusions du Conseil intitulées: "Gérer les défis démographiques: Coopération institutionnelle entre États membres sur les questions démographiques et la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle - Vers la compatibilité entre carrière et famille" 14064/11 + COR 1 (cz) + COR 2 (de) + REV 1(it) 2115^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉCONOMIQUES et FINANCIÈRES), tenue à Luxembourg le 4 octobre 2011 Conclusions du Conseil sur la stratégie de sortie dans le domaine budgétaire 14849/11 Conclusions du Conseil sur le financement de la lutte contre le changement climatique 14536/11 3116^e session du Conseil de l'Union européenne (TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS et ÉNERGIE), tenue à Luxembourg le 6 octobre 2011 Position de l'Union européenne en vue de la quinzième réunion du Conseil permanent de partenariat UE-Russie (Justice et affaires intérieures), Varsovie, les 10 et 11 octobre 2011 et mesures communes en vue d'un régime d'exemption de visas pour les séjours de courte durée en faveur des citoyens de la Fédération de Russie et de l'UE 15057/11	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES OCTOBRE 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Conclusions du Conseil sur la Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur le thème : "L'UE et ses régions voisines: une approche renouvelée en matière de coopération dans le domaine des transports" 14712/11 3117^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉTRANGÈRES), tenue à Luxembourg le 10 octobre 2011 Conclusions du Conseil concernant les principaux objectifs et priorités de l'Union européenne pour la 13^e session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIII, Doha, Qatar, 21 - 26 avril 2012) 15326/11 Position de l'Union européenne en vue de la douzième session du comité de coopération UE-Moldavie (Chisinau, 18 octobre 2011) 15010/11 Conclusions du Conseil sur la Bosnie-Herzégovine: 15294/11 Conclusions du Conseil sur la Syrie 14991/1/11 REV 1 Conclusions du Conseil sur la Libye 14994/11	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES OCTOBRE 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Conclusions du Conseil sur le Yémen 14989/11 Conclusions du Conseil sur le processus de paix au Proche-Orient 15016/11 Conclusions du Conseil sur l'Iran 14995/11 3118^e session du Conseil de l'Union européenne (ENVIRONNEMENT), tenue à Luxembourg le 10 octobre 2011 2011/679/: Décision du Conseil du 10 octobre 2011 relative à la conclusion du protocole agréé entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat de pêche en vigueur entre les deux parties 9793/11 Règlement d'exécution (UE) n° 1008/2011 du Conseil du 10 octobre 2011 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de transpalettes à main et de leurs parties essentielles originaires de la République populaire de Chine, tel qu'étendu aux importations de transpalettes à main et de leurs parties essentielles expédiés de Thaïlande, déclarés ou non originaires de Thaïlande, à la suite d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures, conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1225/2009 14189/11	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES OCTOBRE 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Préparation de la 17^e session de la Conférence des parties (COP 17) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la 7^e session de la réunion des parties (CMP 7) au Protocole de Kyoto (Durban, Afrique du Sud, du 28 novembre au 9 décembre 2011) - Conclusions du Conseil 15353/11 Évaluation du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement et perspectives: Vers un septième programme d'action de l'UE pour l'environnement - Conclusions du Conseil 15384/11 Conclusions du Conseil intitulées "Rio+20: vers un développement durable grâce à une économie verte et une meilleure gouvernance" 15388/11 Décision du Conseil définissant la position à adopter par l'Union européenne en ce qui concerne l'interprétation de l'article 17, paragraphe 5, de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination lors de la 10^e conférence des parties à la Convention de Bâle (CdP10) 14223/1/11 REV 1 Conclusion du Conseil concernant les travaux préparatoires à la dixième conférence des parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Carthagène des Indes (Colombie), 17 - 21 octobre 2011) 15393/11	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES OCTOBRE 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
3119^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES), tenue à Luxembourg, le 11 octobre 2011 Décision d'exécution du Conseil du 11 octobre 2011 modifiant la décision d'exécution 2011/344/UE sur l'octroi d'une assistance financière de l'Union au Portugal 14653/11 Décision d'exécution du Conseil du 11 octobre 2011 modifiant la décision d'exécution 2011/77/UE sur l'octroi d'une assistance financière de l'Union à l'Irlande 14651/11 2011/714/: Décision du Conseil du 11 octobre 2011 modifiant la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales en ce qui concerne le commissaire aux comptes extérieur du Banco de Portugal 13851/11 Décision du Conseil portant adoption des dispositions générales d'exécution relatives aux articles 11 et 12 de l'annexe VIII du statut relatifs au transfert de droits à pension 12856/1/11 + REV 2 (mt)	abstention: UK
	abstention: UK

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES OCTOBRE 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Procédure écrite achevée le 11 octobre 2011	
Décision du Conseil autorisant l'ouverture des négociations avec le Sultanat d'Oman relatives à un accord entre l'Union européenne et le Sultanat d'Oman concernant le transit et le stationnement des avions de reconnaissance et de patrouille maritime de l'EUNAVFOR 15064/1/11 REV 1	
Procédure écrite achevée le 13 octobre 2011	
2011/735/PESC: Décision 2011/735/PESC du Conseil du 14 novembre 2011 modifiant la décision 2011/273/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie 15022/11 + REV 1(et)	
Règlement (UE) n° 1011/2011 du Conseil du 13 octobre 2011 modifiant le règlement (UE) n° 442/2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie 15029/11 + REV 1 (et)	
Procédure écrite achevée le 14 octobre 2011	
Décision 2011/752/PESC du Conseil du 24 novembre 2011 modifiant l'action commune 2008/124/PESC relative à la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO 14305/11	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES OCTOBRE 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Déclaration unilatérale de la Pologne La Pologne espère que la décision de prolonger de deux mois la période couverte par le budget d'EULEX Kosovo, grâce à laquelle le chef de la mission pourra dépenser les moyens financiers non utilisés, permettra au commandement de la mission d'acquérir les équipements et les services nécessaires pour améliorer la sécurité et les conditions de travail du personnel d'EULEX Kosovo. Procédure écrite achevée le 17 octobre 2011 2011/691/PESC: Décision 2011/691/PESC du Conseil du 17 octobre 2011 prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo 14828/11 3120^e session du Conseil de l'Union européenne (AGRICULTURE et PÊCHE), tenue à Luxembourg les 20 et 21 octobre 2011 Règlement (UE) n° 1071/2011 du Conseil du 20 octobre 2011 abrogeant le règlement (CEE) n° 3448/80 relatif à la mise en œuvre de l'article 43 de l'acte d'adhésion de 1979 en ce qui concerne le régime des échanges applicable aux marchandises couvertes par les règlements (CEE) n° 3033/80 et (CEE) n° 3035/80 14505/11 2011/710/: Décision du Conseil du 20 octobre 2011 relative à la conclusion du protocole de coopération NAT-I-9406 entre les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne 9390/11 + COR 1 (fi) 2011/709/: Décision du Conseil du 20 octobre 2011 relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis mexicains sur certains aspects des services aériens 5735/11	

**INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES
OCTOBRE 2011**

AUTRES ACTES

Votes/Déclarations rendus publics

Déclaration commune du Conseil et de la Commission

Il est préférable, notamment pour des raisons pragmatiques, que seule l'Union conclue l'accord avec les États-Unis mexicains sur certains aspects des services aériens. Il en irait de même pour des accords similaires pour autant qu'ils soient conclus conformément au mandat concernant le remplacement de certaines dispositions figurant dans les accords bilatéraux existants adopté par décision du Conseil le 5 juin 2003 et dans les limites de ce mandat.

La présente décision ne constitue pas un précédent quant à l'exercice des compétences respectives de l'Union et de ses États membres à l'égard d'accords autres que ceux mentionnés ci-dessus, tels que, par exemple, les accords du type envisagé par la décision du Conseil du 5 juin 2003 autorisant la Commission à ouvrir des négociations avec les États-Unis dans le domaine du transport aérien, qui doivent être conclus comme des accords mixtes.

La présente décision ne crée pas de nouvelles compétences de l'Union en ce qui concerne les accords extérieurs sur les services aériens, pas plus qu'elle n'a d'incidence sur la répartition des compétences entre l'Union et ses États membres.

Décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir des négociations au nom de l'Union européenne en vue du renouvellement du protocole à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche avec la Guinée-Bissau
14211/1/11 REV 1

Règlement (UE) n° 1106/2011 du Conseil du 20 octobre 2011 modifiant les règlements (UE) n° 57/2011 et (CE) n° 754/2009 en ce qui concerne la protection de l'espèce lamie , certains TAC et certaines limites de l'effort de pêche établis pour l'Allemagne et l'Irlande
14490/11

Déclaration de la France concernant la mise en œuvre des préférences de La Haye

La France considère que les mécanismes de répartition des quotas entre les États membres ont été décidés en 1983. Ces mécanismes constituent la base de la stabilité relative, qui est un principe établi par le règlement de base qui gouverne la politique commune de la pêche (PCP). La France considère que les préférences de La Haye sont contraires au principe de la stabilité relative.

Dans un contexte de raréfaction et de diminution de la ressource, les préférences de La Haye aboutissent à des attributions supplémentaires déraisonnables au détriment des autres États membres. La France est opposée à l'application des préférences de La Haye, qui va à l'encontre du principe de la stabilité relative, comme le fait le présent compromis de la présidence.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES OCTOBRE 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Décision du Conseil autorisant la Commission à négocier un accord avec la République française, au nom de son territoire de Saint-Barthélemy, prévoyant l'application, en ce qui concerne ledit territoire, de la législation de l'Union relative à la fiscalité de l'épargne et à la coopération administrative dans le domaine fiscal 14971/11 2011/738/: Décision du Conseil du 20 octobre 2011 concernant la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse relatif à la protection des appellations d'origine et des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires, modifiant l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse relatif aux échanges de produits agricoles 16198/10 2011/739/: Décision du Conseil du 20 octobre 2011 relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne, la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein modifiant l'accord additionnel conclu entre la Communauté européenne, la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein en vue d'étendre à la Principauté de Liechtenstein l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse relatif aux échanges de produits agricoles 16209/10 Règlement (UE) n° 1048/2011 du Conseil du 20 octobre 2011 modifiant le règlement (CE) n° 1763/2004 instituant certaines mesures restrictives à l'appui d'une mise en œuvre effective du mandat du Tribunal pénal international de l'ex-Yougoslavie (TPIY) 15200/11 Décision d'exécution 2011/698/PESC du Conseil du 20 octobre 2011 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan 15184/11	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES OCTOBRE 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Règlement d'exécution (UE) n° 1049/2011 du Conseil du 20 octobre 2011 mettant en œuvre l'article 11, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 753/2011 du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains groupes et de certaines personnes, entreprises ou entités au regard de la situation en Afghanistan 15185/11 Décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne, d'une part, et l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part, prévoyant la poursuite de la libéralisation des échanges de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche, et modifiant l'accord d'association euro-méditerranéen intérimaire relatif aux échanges et à la coopération entre la Communauté européenne, d'une part, et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part 7770/11 + COR 1 (sv) + REV 1 (sl) Procédure écrite achevée le 21 octobre 2011 Décision du Conseil portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme 15658/11	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES OCTOBRE 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
3121^e session du Conseil de l'Union européenne (JUSTICE et AFFAIRES INTÉRIEURES), tenue à Luxembourg les 27 et 28 octobre 2011	
Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de la décision-cadre 2006/960/JAI du Conseil ("décision suédoise") 15277/11	
2011/715/: Décision du Conseil du 27 octobre 2011 concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives aux données ADN en Lettonie 14526/11	
Conclusions du Conseil concernant la formation judiciaire européenne 15690/11	
Déclaration commune sur un partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et l'Arménie 14963/1/11 REV 1 + ADD 1	
Déclaration de l'Union européenne à l'occasion du 60 ^e anniversaire de la convention de 1951 concernant le statut des réfugiés 15358/11	
Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 2/2011: "suivi du rapport spécial n° 1/2005 relatif à la gestion de l'Office européen de lutte antifraude" 15274/11	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES OCTOBRE 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Règlement (UE) n° 1083/2011 du Conseil du 27 octobre 2011 modifiant le règlement (CE) n° 194/2008 renouvelant et renforçant les mesures restrictives instituées à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar 14604/11 2011/706/CFSP: Décision 2011/706/PESC du Conseil du 27 octobre 2011 modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée 15474/11 2011/705/CFSP: Décision 2011/705/PESC du Conseil du 27 octobre 2011 abrogeant la décision 2010/145/PESC concernant le renouvellement des mesures définies à l'appui d'une mise en œuvre effective du mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) 14361/11 Définition de la position de l'Union européenne en vue de la dixième session du Conseil de coopération UE-Ouzbékistan (Bruxelles, 14 novembre 2011) 15835/11 2011/768/UE: Décision du Conseil du 27 octobre 2011 relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et l'Australie au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification de concessions dans les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne 6603/11	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES OCTOBRE 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
2011/767/UE: Décision du Conseil du 27 octobre 2011 relative à la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification de concessions sur les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne 6536/11	
2011/769/UE: Décision du Conseil du 27 octobre 2011 relative à la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République argentine au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification de concessions dans les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne 6609/11	
2011/722/: Décision du Conseil du 27 octobre 2011 relative à la position à prendre par l'Union européenne au sein du comité Commerce institué par l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption du règlement intérieur du comité Commerce et l'établissement d'une liste de quinze arbitres 14893/11	
Projet de pacte européen pour la lutte contre les drogues de synthèse 15544/11	